

EXTRAIT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AOUT 2014

En Exercice	33
Présents	25
Représentés	04
Excusé	00
Absents	04

L'An Deux Mil Quatorze, le Vingt-Sept Août à Dix-neuf Heures, le Conseil Municipal de CHENNEVIERES-SUR-MARNE, légalement convoqué par Monsieur BARNAUD, Maire, le Vingt-et-Un Août Deux Mil Quatorze, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en SEANCE PUBLIQUE, sous la Présidence de Monsieur BARNAUD.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur BARNAUD, Maire.
Madame DIRINGER, Monsieur GROUZELLE, Madame REILHE, Monsieur DRIESCH Jacques,
Madame ROSSETTO, Monsieur POJOL, Madame PELLE-SCHIFFRINE, Monsieur TROUDART,
Monsieur RAPTJ, Maires-adjoints.
Madame BARBIER, Madame COURTOIS, Monsieur DELLA-MUSSIA, Monsieur LE TARNEC,
Monsieur PHAN, Madame BOUDEVILLAIN, Monsieur STHOREZ, Madame BONNIN,
Madame TROUVILLE, Madame CORNU, Monsieur DRIESCH Jonathan,
Madame BUHERNE-LE NAIRE, Monsieur HAEMMERLE, Monsieur DEHAUT, Monsieur DUPRE,
Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

Madame PASCAL, pouvoir à Monsieur POJOL
Madame GONZALEZ, pouvoir à Monsieur DEHAUT
Madame BREART, pouvoir à Monsieur HAEMMERLE
Madame BORDUY, pouvoir à Monsieur DUPRE

ETAIENT ABSENTS

Mme JUMEAUX
M. GHOUALI
M. DJEBARA
Mme LOPES

**OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DU CONTRAT DE PRÊT CAISSE D'ÉPARGNE
PRÊT HELVÉTIK 3 – CONTRAT N°A7507004**

Accusé de réception en préfecture
094-219400199-20140827-2014-305-DE
Date de télétransmission : 28/08/2014
Date de réception préfecture : 28/08/2014

2014/01

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le contrat de prêt HELVÉTIK 3 Euro n° A7507004 conclu en 2007 entre la Caisse d'épargne Ile de France et la Ville de Chennevières-sur-Marne,
VU la proposition du 31 juillet 2014 de réaménagement du prêt HELVÉTIK 3 Euro n°A7507004 et de mise en place de six flux nouveaux de la Caisse d'Épargne Ile de France,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, par :

23 voix POUR

6 voix CONTRE (M. HAEMMERLE,

Mme GONZALEZ, M. DEHAUT, Mme BREART,

M. DUPRE, Mme BORDUY)

APPROUVE la proposition du 31 juillet 2014, ci-annexée, de réaménagement du prêt HELVÉTIK 3 Euro n°A7507004 et de mise en place de six flux nouveaux de la Caisse d'Épargne Ile de France.

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France :

- un prêt d'un montant de 2 422 458,43€ (deux millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent cinquante-huit euros et quarante-trois centimes) correspondant au refinancement de la totalité du capital restant dû du prêt HELVÉTIK 3 Euro n° A7507004 après paiement de l'échéance du 29 août 2014.

Il est précisé que le taux d'intérêt de l'échéance du 29 août 2014 du prêt HELVÉTIK 3 Euro n° A7507004, avant refinancement, est fixé à 4,61%.

- Six prêts d'un montant total de 20 000 000 € (vingt millions d'euros) correspondant au financement des investissements futurs.

Les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

**Prêt 1 :
Réaménagement du prêt Helvetix 3 Euro n° A7507004 en Taux Fixe après paiement de l'échéance du 29/08/2014 :**

- Montant :
- Date de départ :
- Date de première échéance :
- Date de dernière échéance :
- Durée :
- Commission de G2D :
- Taux d'intérêt applicable :

Taux fixe de 4,55 %
Soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG* de 4,62% et un taux de période de 4,62% à mentionner dans le contrat de prêt à signer.
exact / 360
Linéaire (cf. profil d'amortissement joint en annexe 1)
Annuelle
possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière.

• Base de calcul des intérêts :

- Amortissement du capital :
- Périodicité des échéances :
- Remboursement anticipé :

* Le taux Effectif Global (TEG) : l'Emprunteur reconnaît qu'il s'avère impossible - du fait des particularités des stipulations du contrat de crédit et notamment des possibilités qui lui sont offertes de procéder à des remboursements anticipés - de déterminer à l'avance le taux effectif global du Crédit conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et L. 313-2 du Code de la consommation et L. 313-4 du code monétaire et financier.

Toutefois, à titre indicatif en prenant en considération l'ensemble des frais, commissions et tous autres montants à la charge de l'Emprunteur et des versements devant être effectués par ce dernier uniquement pour les besoins et à compter de la signature du contrat, le taux effectif global (TEG) calculé conformément à la méthode qui sera décrite dans l'article « Taux effectif global » du futur contrat s'établit à la date de signature du présent document à 4.62% sur l'an, soit un taux de période de 4.62% pour une période de 12 mois.

Prêt 2:

Mise en place d'un financement nouveau de 2 000 000 € en Taux Fixe :

- Montant : 2 000 000 €
- Date de départ de l'amortissement : 25/03/2015
- Date de première échéance : 25/03/2016
- Date de dernière échéance : 25/03/2045
- Durée : 30 ans
- Commission de G2D : NEANT

• Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 4.61%
Soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG* de 4.68% et un taux de période de 4.68% à mentionner dans le contrat de prêt à signer.

- Base de calcul des intérêts : Exact / 360
- Amortissement du capital : Linéaire (cf. profil d'amortissement joint en annexe 2)
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière.

* Le taux Effectif Global (TEG) : l'Emprunteur reconnaît qu'il s'avère impossible - du fait des particularités des stipulations du contrat de crédit et notamment des possibilités qui lui sont offertes de procéder à des remboursements anticipés - de déterminer à l'avance le taux effectif global du Crédit conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et L. 313-2 du Code de la consommation et L. 313-4 du code monétaire et financier.

Toutefois, à titre indicatif en prenant en considération l'ensemble des frais, commissions et tous autres montants à la charge de l'Emprunteur et des versements devant être effectués par ce dernier uniquement pour les besoins et à compter de la signature du contrat, le taux effectif global (TEG) calculé conformément à la méthode qui sera décrite dans l'article « Taux effectif global » du futur contrat s'établit à la date de signature du présent document à 4.68% sur l'an, soit un taux de période de 4.68% pour une période de 12 mois.

Prêt 3:

Mise en place d'un financement nouveau de 2 000 000 € en Taux Fixe :

- Montant : 2 000 000 €
- Date de départ de l'amortissement : 25/09/2015
- Date de première échéance : 25/09/2016
- Date de dernière échéance : 25/09/2045
- Durée : 30 ans
- Commission de G2D : NEANT

• Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 4.61%
Soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG* de 4.68% et un taux de période de 4.68% à mentionner dans le contrat de prêt à signer.

Accusé de réception en préfecture
094-219400199-20140827-2014-305-DE
Date de télétransmission : 28/08/2014
Date de réception préfecture : 28/08/2014

- Base de calcul des intérêts :
 - Amortissement du capital :
 - Périodicité des échéances :
 - Remboursement anticipé :
- Exact / 360
Annuelle
possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière.

* Le taux Effectif Global (TEG) : l'Emprunteur reconnaît qu'il s'avère impossible - du fait des particularités des stipulations du contrat de crédit et notamment des possibilités qui lui sont offertes de procéder à des remboursements anticipés - de déterminer à l'avance le taux effectif global du Crédit conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et L. 313-2 du Code de la consommation et L. 313-4 du code monétaire et financier.

Toutefois, à titre indicatif en prenant en considération l'ensemble des frais, commissions et tous autres montants à la charge de l'Emprunteur et des versements devant être effectués par ce dernier uniquement pour les besoins et à compter de la signature du contrat, le taux effectif global (TEG) calculé conformément à la méthode qui sera décrite dans l'article « Taux effectif global » du futur contrat s'établit à la date de signature du présent document à 4,68% sur l'an, soit un taux de période de 4,68% pour une période de 12 mois.

Prêt 4:
Mise en place d'un nouveau de 4 000 000 € en Taux Fixe :

- Montant : 4 000 000 €
- Date de départ de l'amortissement : 25/01/2016
- Date de première échéance : 25/01/2017
- Date de dernière échéance : 25/01/2046
- Durée : 30 ans
- Commission de G2D : NEANT

* Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 4,61 %
Soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG* de 4,68% et un taux de période de 4,68% à mentionner dans le contrat de prêt à signer.

- Base de calcul des intérêts :
 - Amortissement du capital :
 - Périodicité des échéances :
 - Remboursement anticipé :
- Exact / 360
Annuelle
possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière.

* Le taux Effectif Global (TEG) : l'Emprunteur reconnaît qu'il s'avère impossible - du fait des particularités des stipulations du contrat de crédit et notamment des possibilités qui lui sont offertes de procéder à des remboursements anticipés - de déterminer à l'avance le taux effectif global du Crédit conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et L. 313-2 du Code de la consommation et L. 313-4 du code monétaire et financier.

Toutefois, à titre indicatif en prenant en considération l'ensemble des frais, commissions et tous autres montants à la charge de l'Emprunteur et des versements devant être effectués par ce dernier uniquement pour les besoins et à compter de la signature du contrat, le taux effectif global (TEG) calculé conformément à la méthode qui sera décrite dans l'article « Taux effectif global » du futur contrat s'établit à la date de signature du présent document à 4,68% sur l'an, soit un taux de période de 4,68% pour une période de 12 mois.

Prêt 5:

Mise en place d'un nouveau de 4 000 000 € en Taux Fixe :

- Montant : 4 000 000 €
 - Date de départ de l'amortissement : 24/02/2017
 - Date de première échéance : 24/02/2018
 - Date de dernière échéance : 24/02/2047
 - Durée : 30 ans
 - Commission de G2D : NEANT
 - Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 4,61 %
- Soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG* de 4,68% et un taux de période de 4,68% à mentionner dans le contrat de prêt à signer.

- Base de calcul des intérêts : Exact / 360
- Amortissement du capital : Linéaire (cf. profil d'amortissement joint en annexe 5)
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière.

* Le taux Effectif Global (TEG) : l'Emprunteur reconnaît qu'il s'avère impossible - du fait des particularités des stipulations du contrat de crédit et notamment des possibilités qui lui sont offertes de procéder à des remboursements anticipés - de déterminer à l'avance le taux effectif global du Crédit conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et L. 313-2 du Code de la consommation et L. 313-4 du code monétaire et financier.

Toutefois, à titre indicatif en prenant en considération l'ensemble des frais, commissions et tous autres montants à la charge de l'Emprunteur et des versements devant être effectués par ce dernier uniquement pour les besoins et à compter de la signature du contrat, le taux effectif global (TEG) calculé conformément à la méthode qui sera décrite dans l'article « Taux effectif global » du futur contrat s'établit à la date de signature du présent document à 4,68% sur l'an, soit un taux de période de 4,68% pour une période de 12 mois.

Prêt 6:

Mise en place d'un nouveau de 4 000 000 € en Taux Fixe :

- Montant : 4 000 000 €
 - Date de départ de l'amortissement : 26/03/2018
 - Date de première échéance : 26/03/2019
 - Date de dernière échéance : 26/03/2048
 - Durée : 30 ans
 - Commission de G2D : NEANT
 - Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 4,61 %
- Soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG* de 4,68% et un taux de période de 4,68% à mentionner dans le contrat de prêt à signer.

- Base de calcul des intérêts : Exact / 360
- Amortissement du capital : Linéaire (cf. profil d'amortissement joint en annexe 6)
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière.

* Le taux Effectif Global (TEG) : l'Emprunteur reconnaît qu'il s'avère impossible - du fait des particularités des stipulations du contrat de crédit et notamment des possibilités qui lui sont offertes de procéder à des remboursements anticipés - de déterminer à l'avance le taux effectif global du Crédit conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et L. 313-2 du Code de la consommation et L. 313-4 du code monétaire et financier.

Accusé de réception en préfecture
094-219400199-20140827-2014-305-DE
Date de transmission : 28/08/2014
Date de réception préfecture : 28/08/2014

Toutefois, à titre indicatif en prenant en considération l'ensemble des frais, commissions et tous autres montants à la charge de l'emprunteur et des versements devant être effectués par ce dernier uniquement pour les besoins et à compter de la signature du contrat, le taux effectif global (TEG) calculé conformément à la méthode qui sera décrite dans l'article « Taux effectif global » du futur contrat s'établit à la date de signature du présent document à 4,68% sur l'an, soit un taux de période de 4,68% pour une période de 12 mois.

Prêt 7:

Mise en place d'un nouveau de 4 000 000 € en Taux Fixe :

- Montant : 4 000 000 €
- Date de départ de l'amortissement : 25/04/2019
- Date de première échéance : 25/04/2020
- Date de dernière échéance : 25/04/2049
- Durée : 30 ans
- Commission de G2D :

- Taux d'intérêt applicable :

Taux fixe de 4,61 %
Soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG* de 4,68% et un taux de période de 4,68% à mentionner dans le contrat de prêt à signer.

Exact / 360
Linéaire (cf. profil d'amortissement joint en annexe 7)

Annuelle
possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière.

- Base de calcul des intérêts :
- Amortissement du capital :
- Périodicité des échéances :
- Remboursement anticipé :

* Le taux Effectif Global (TEG) : l'emprunteur reconnaît qu'il s'avère impossible - du fait des particularités des stipulations du contrat de crédit et notamment des possibilités qui lui sont offertes de procéder à des remboursements anticipés - de déterminer à l'avance le taux effectif global du Crédit conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et L. 313-2 du Code de la consommation et L. 313-4 du code monétaire et financier.

Toutefois, à titre indicatif en prenant en considération l'ensemble des frais, commissions et tous autres montants à la charge de l'emprunteur et des versements devant être effectués par ce dernier uniquement pour les besoins et à compter de la signature du contrat, le taux effectif global (TEG) calculé conformément à la méthode qui sera décrite dans l'article « Taux effectif global » du futur contrat s'établit à la date de signature du présent document à 4,68% sur l'an, soit un taux de période de 4,68% pour une période de 12 mois.

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, en tant que Maire de la commune de CHENNEVIERES SUR MARNE, à signer les contrats à intervenir relatifs à l'opération de gestion de dette, dont les conditions financières ont été arrêtées le 31 juillet 2014, confirmées à l'occasion de la lettre d'engagement de Monsieur le Maire en date du 1^{er} août 2014 dans l'attente de l'adoption de cette proposition de réaménagement par le Conseil Municipal de la ville de CHENNEVIERES SUR MARNE le 27 août 2014.

PRECISE que les crédits budgétaires afférents au refinancement du prêt Helvétix (constatation du refinancement au compte 166) seront inscrits au Budget 2014 lors de la prochaine décision modificative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD



ANNEXE 1

ANNEXE 1

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Prêt de substitution, destiné au refinancement de la totalité du CRD au titre du prêt Helvetix 3 Euro
n°A7507004

Rang de l'échéance	Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement
1	29/08/2015	2 422 458,43	80 748,61
2	29/08/2016	2 341 709,82	80 748,61
3	29/08/2017	2 260 961,21	80 748,61
4	29/08/2018	2 180 212,60	80 748,61
5	29/08/2019	2 099 463,99	80 748,61
6	29/08/2020	2 018 715,38	80 748,61
7	29/08/2021	1 937 966,77	80 748,61
8	29/08/2022	1 857 218,16	80 748,61
9	29/08/2023	1 776 469,55	80 748,61
10	29/08/2024	1 695 720,94	80 748,61
11	29/08/2025	1 614 972,33	80 748,61
12	29/08/2026	1 534 223,72	80 748,61
13	29/08/2027	1 453 475,11	80 748,61
14	29/08/2028	1 372 726,50	80 748,61
15	29/08/2029	1 291 977,89	80 748,61
16	29/08/2030	1 211 229,28	80 748,61
17	29/08/2031	1 130 480,67	80 748,61
18	29/08/2032	1 049 732,06	80 748,61
19	29/08/2033	968 983,45	80 748,61
20	29/08/2034	888 234,84	80 748,61
21	29/08/2035	807 486,23	80 748,61
22	29/08/2036	726 737,62	80 748,61
23	29/08/2037	645 989,01	80 748,61
24	29/08/2038	565 240,40	80 748,61
25	29/08/2039	484 491,79	80 748,61
26	29/08/2040	403 743,18	80 748,61
27	29/08/2041	322 994,57	80 748,61
28	29/08/2042	242 245,96	80 748,61
29	29/08/2043	161 497,35	80 748,61
30	29/08/2044	80 748,74	80 748,74

ANNEXE 2

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Financement nouveau de 2 000 000 €

Rang de l'échéance	Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement
1	25/03/2016	2 000 000,00	66 666,67
2	25/03/2017	1 933 333,33	66 666,67
3	25/03/2018	1 866 666,66	66 666,67
4	25/03/2019	1 799 999,99	66 666,67
5	25/03/2020	1 733 333,32	66 666,67
6	25/03/2021	1 666 666,65	66 666,67
7	25/03/2022	1 599 999,98	66 666,67
8	25/03/2023	1 533 333,31	66 666,67
9	25/03/2024	1 466 666,64	66 666,67
10	25/03/2025	1 399 999,97	66 666,67
11	25/03/2026	1 333 333,30	66 666,67
12	25/03/2027	1 266 666,63	66 666,67
13	25/03/2028	1 199 999,96	66 666,67
14	25/03/2029	1 133 333,29	66 666,67
15	25/03/2030	1 066 666,62	66 666,67
16	25/03/2031	999 999,95	66 666,67
17	25/03/2032	933 333,28	66 666,67
18	25/03/2033	866 666,61	66 666,67
19	25/03/2034	799 999,94	66 666,67
20	25/03/2035	733 333,27	66 666,67
21	25/03/2036	666 666,60	66 666,67
22	25/03/2037	599 999,93	66 666,67
23	25/03/2038	533 333,26	66 666,67
24	25/03/2039	466 666,59	66 666,67
25	25/03/2040	399 999,92	66 666,67
26	25/03/2041	333 333,25	66 666,67
27	25/03/2042	266 666,58	66 666,67
28	25/03/2043	199 999,91	66 666,67
29	25/03/2044	133 333,24	66 666,67
30	25/03/2045	66 666,57	66 666,57

Accusé de réception en préfecture
094-219400199-20140827-2014-305-DE
Date de télétransmission : 28/08/2014
Date de réception préfecture : 28/08/2014

ANNEXE 3

TABLERAU D'AMORTISSEMENT

Financement nouveau de 2 000 000 €

Rang de l'échéance	Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement
1	25/09/2016	2 000 000,00	66 666,67
2	25/09/2017	1 933 333,33	66 666,67
3	25/09/2018	1 866 666,66	66 666,67
4	25/09/2019	1 799 999,99	66 666,67
5	25/09/2020	1 733 333,32	66 666,67
6	25/09/2021	1 666 666,65	66 666,67
7	25/09/2022	1 599 999,98	66 666,67
8	25/09/2023	1 533 333,31	66 666,67
9	25/09/2024	1 466 666,64	66 666,67
10	25/09/2025	1 399 999,97	66 666,67
11	25/09/2026	1 333 333,30	66 666,67
12	25/09/2027	1 266 666,63	66 666,67
13	25/09/2028	1 199 999,96	66 666,67
14	25/09/2029	1 133 333,29	66 666,67
15	25/09/2030	1 066 666,62	66 666,67
16	25/09/2031	999 999,95	66 666,67
17	25/09/2032	933 333,28	66 666,67
18	25/09/2033	866 666,61	66 666,67
19	25/09/2034	799 999,94	66 666,67
20	25/09/2035	733 333,27	66 666,67
21	25/09/2036	666 666,60	66 666,67
22	25/09/2037	599 999,93	66 666,67
23	25/09/2038	533 333,26	66 666,67
24	25/09/2039	466 666,59	66 666,67
25	25/09/2040	399 999,92	66 666,67
26	25/09/2041	333 333,25	66 666,67
27	25/09/2042	266 666,58	66 666,67
28	25/09/2043	199 999,91	66 666,67
29	25/09/2044	133 333,24	66 666,67
30	25/09/2045	66 666,57	66 666,57

ANNEXE 4

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Financement nouveau de 4 000 000 €

Rang de l'échéance	Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement
1	25/01/2017	4 000 000,00	133 333,33
2	25/01/2018	3 866 666,67	133 333,33
3	25/01/2019	3 733 333,34	133 333,33
4	25/01/2020	3 600 000,01	133 333,33
5	25/01/2021	3 466 666,68	133 333,33
6	25/01/2022	3 333 333,35	133 333,33
7	25/01/2023	3 200 000,02	133 333,33
8	25/01/2024	3 066 666,69	133 333,33
9	25/01/2025	2 933 333,36	133 333,33
10	25/01/2026	2 800 000,03	133 333,33
11	25/01/2027	2 666 666,70	133 333,33
12	25/01/2028	2 533 333,37	133 333,33
13	25/01/2029	2 400 000,04	133 333,33
14	25/01/2030	2 266 666,71	133 333,33
15	25/01/2031	2 133 333,38	133 333,33
16	25/01/2032	2 000 000,05	133 333,33
17	25/01/2033	1 866 666,72	133 333,33
18	25/01/2034	1 733 333,39	133 333,33
19	25/01/2035	1 600 000,06	133 333,33
20	25/01/2036	1 466 666,73	133 333,33
21	25/01/2037	1 333 333,40	133 333,33
22	25/01/2038	1 200 000,07	133 333,33
23	25/01/2039	1 066 666,74	133 333,33
24	25/01/2040	933 333,41	133 333,33
25	25/01/2041	800 000,08	133 333,33
26	25/01/2042	666 666,75	133 333,33
27	25/01/2043	533 333,42	133 333,33
28	25/01/2044	400 000,09	133 333,33
29	25/01/2045	266 666,76	133 333,33
30	25/01/2046	133 333,43	133 333,43

Accusé de réception en préfecture
094-219400199-20140827-2014-305-DE
Date de télétransmission : 28/08/2014
Date de réception préfecture : 28/08/2014

ANNEXE 5

TABLERAU D'AMORTISSEMENT

Financement nouveau de 4 000 000 €

Rang de l'échéance	Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement
1	24/02/2018	4 000 000,00	133 333,33
2	24/02/2019	3 866 666,67	133 333,33
3	24/02/2020	3 733 333,34	133 333,33
4	24/02/2021	3 600 000,01	133 333,33
5	24/02/2022	3 466 666,68	133 333,33
6	24/02/2023	3 333 333,35	133 333,33
7	24/02/2024	3 200 000,02	133 333,33
8	24/02/2025	3 066 666,69	133 333,33
9	24/02/2026	2 933 333,36	133 333,33
10	24/02/2027	2 800 000,03	133 333,33
11	24/02/2028	2 666 666,70	133 333,33
12	24/02/2029	2 533 333,37	133 333,33
13	24/02/2030	2 400 000,04	133 333,33
14	24/02/2031	2 266 666,71	133 333,33
15	24/02/2032	2 133 333,38	133 333,33
16	24/02/2033	2 000 000,05	133 333,33
17	24/02/2034	1 866 666,72	133 333,33
18	24/02/2035	1 733 333,39	133 333,33
19	24/02/2036	1 600 000,06	133 333,33
20	24/02/2037	1 466 666,73	133 333,33
21	24/02/2038	1 333 333,40	133 333,33
22	24/02/2039	1 200 000,07	133 333,33
23	24/02/2040	1 066 666,74	133 333,33
24	24/02/2041	933 333,41	133 333,33
25	24/02/2042	800 000,08	133 333,33
26	24/02/2043	666 666,75	133 333,33
27	24/02/2044	533 333,42	133 333,33
28	24/02/2045	400 000,09	133 333,33
29	24/02/2046	266 666,76	133 333,33
30	24/02/2047	133 333,43	133 333,43

Accusé de réception en préfecture
094-219400199-20140827-2014-305-DE
Date de transmission : 28/08/2014
Date de réception préfecture : 28/08/2014

ANNEXE 6

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Financement nouveau de 4 000 000 €

Rang de l'échéance	Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement
1	26/03/2019	4 000 000,00	133 333,33
2	26/03/2020	3 866 666,67	133 333,33
3	26/03/2021	3 733 333,34	133 333,33
4	26/03/2022	3 600 000,01	133 333,33
5	26/03/2023	3 466 666,68	133 333,33
6	26/03/2024	3 333 333,35	133 333,33
7	26/03/2025	3 200 000,02	133 333,33
8	26/03/2026	3 066 666,69	133 333,33
9	26/03/2027	2 933 333,36	133 333,33
10	26/03/2028	2 800 000,03	133 333,33
11	26/03/2029	2 666 666,70	133 333,33
12	26/03/2030	2 533 333,37	133 333,33
13	26/03/2031	2 400 000,04	133 333,33
14	26/03/2032	2 266 666,71	133 333,33
15	26/03/2033	2 133 333,38	133 333,33
16	26/03/2034	2 000 000,05	133 333,33
17	26/03/2035	1 866 666,72	133 333,33
18	26/03/2036	1 733 333,39	133 333,33
19	26/03/2037	1 600 000,06	133 333,33
20	26/03/2038	1 466 666,73	133 333,33
21	26/03/2039	1 333 333,40	133 333,33
22	26/03/2040	1 200 000,07	133 333,33
23	26/03/2041	1 066 666,74	133 333,33
24	26/03/2042	933 333,41	133 333,33
25	26/03/2043	800 000,08	133 333,33
26	26/03/2044	666 666,75	133 333,33
27	26/03/2045	533 333,42	133 333,33
28	26/03/2046	400 000,09	133 333,33
29	26/03/2047	266 666,76	133 333,33
30	26/03/2048	133 333,43	133 333,43

Accusé de réception en préfecture
094-219400199-20140827-2014-305-DE
Date de télétransmission : 28/08/2014
Date de réception préfecture : 28/08/2014

ANNEXE 7

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Financement nouveau de 4 000 000 €

Rang de l'échéance	Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement
1	25/04/2020	4 000 000,00	133 333,33
2	25/04/2021	3 866 666,67	133 333,33
3	25/04/2022	3 733 333,34	133 333,33
4	25/04/2023	3 600 000,01	133 333,33
5	25/04/2024	3 466 666,68	133 333,33
6	25/04/2025	3 333 333,35	133 333,33
7	25/04/2026	3 200 000,02	133 333,33
8	25/04/2027	3 066 666,69	133 333,33
9	25/04/2028	2 933 333,36	133 333,33
10	25/04/2029	2 800 000,03	133 333,33
11	25/04/2030	2 666 666,70	133 333,33
12	25/04/2031	2 533 333,37	133 333,33
13	25/04/2032	2 400 000,04	133 333,33
14	25/04/2033	2 266 666,71	133 333,33
15	25/04/2034	2 133 333,38	133 333,33
16	25/04/2035	2 000 000,05	133 333,33
17	25/04/2036	1 866 666,72	133 333,33
18	25/04/2037	1 733 333,39	133 333,33
19	25/04/2038	1 600 000,06	133 333,33
20	25/04/2039	1 466 666,73	133 333,33
21	25/04/2040	1 333 333,40	133 333,33
22	25/04/2041	1 200 000,07	133 333,33
23	25/04/2042	1 066 666,74	133 333,33
24	25/04/2043	933 333,41	133 333,33
25	25/04/2044	800 000,08	133 333,33
26	25/04/2045	666 666,75	133 333,33
27	25/04/2046	533 333,42	133 333,33
28	25/04/2047	400 000,09	133 333,33
29	25/04/2048	266 666,76	133 333,33
30	25/04/2049	133 333,43	133 333,43

PROPOSITIONS DE REAMENAGEMENT DE L'EMPRUNT HELVETIX III DU 31/07/2014

Au-delà de notre avis financier sur la question du réaménagement de l'emprunt 193, nous vous recommandons de solliciter votre avis juridique, afin d'appréhender toutes les conséquences d'une telle renégociation financière.

1 Préambule

A la suite de la dernière offre de désensibilisation du produit Helvétix III, datée du 30 juin dernier, la ville de Chennevières sur Marne a rencontré la Caisse d'Epargne le 31 juillet 2014. Lors de cette entrevue, la ville s'est vue remettre une nouvelle proposition de désensibilisation, alliant également sécurisation de l'encours structuré et ajout de nouveaux financements. La ville a donc sollicité l'avis de Finance active sur l'opportunité d'accepter cette nouvelle proposition, plus conforme aux besoins de la collectivité que ne l'était la précédente.

2 Périmètre du réaménagement

Contrairement à la proposition du 30 juin dernier, la nouvelle offre de la Caisse d'Epargne ne porte que sur l'emprunt Helvétix III, et propose de sécuriser l'emprunt en incluant l'échéance de 2014, sans payer d'intérêts courus non échus. Nous pouvons donc considérer le capital réaménagé comme étant le capital restant dû après paiement de l'échéance de 2013, comme indiqué ci-dessous :

- Emprunt n°193 :

- CRD : 2 567 716.03 €
- Prochaine échéance : 29/08/2014
- Date de fin : 29/08/2027
- Amortissement progressif : 3.50%
- Périodicité : annuelle
- Taux payé : 3.49% si EUR-CHF ≥ 1.44 , sinon 3.49% + 60% x (((1.6558/EUR-CHF)-1)
- Base de calcul : Exact/360

3 Valorisation du contrat

Référence	CRD	Valorisation Finance active*	Valorisation Caisse d'Epargne*	Ecart	Ecart en points de base
193	2 567 716 €	5 048 023 €	5 256 910 €	200 927 €	100

* Valorisation dans les conditions du 04/08/2014 incluant l'échéance de 2014

Note : lors de l'entrevue du 31 juillet, la Caisse d'Epargne n'a pas fourni le montant de l'indemnité de remboursement anticipé qu'elle valorise. Elle l'a transmis à la ville par la suite, sur la base des conditions de marché du 4 Août 2014, en conservant les conditions de financement et de sécurisation du produit présentées le 31 juillet. La présente analyse se base donc sur les conditions de marché du 4 Août dernier.

Par ailleurs, le montant de l'indemnité fourni par la Caisse d'Epargne (4 604 828 €) ne tenait pas compte de l'échéance de 2014. Or cette dernière est incluse dans le réaménagement. En conséquence, la valorisation de la Caisse d'Epargne indiquée ci-dessus a été retraitée afin d'intégrer la valorisation de l'échéance 2014 (de 652 082 €).

4 Proposition de réaménagement

La présente offre vise à sécuriser totalement le contrat Helvétix III sur la période 2014 – 2027, sur sa durée résiduelle, moyennant la mise en place de nouveaux financements, à hauteur de 20 M€.

Le détail des emprunts qui seraient mis en place vous est présenté ci-dessous :

- Prêt n° 1 : refinancement du produit Helvétix III

- CRD : 2 567 716,03 €
- Départ : 29/08/2013
- Date de fin : 29/08/2044
- Amortissement : linéaire
- Périodicité : annuelle
- Taux payé :
- Du 29/08/2013 au 29/08/2014 : 4,61%
- Du 29/08/2014 au 29/08/2044 : 4,55%
- Base de calcul : Exact/360

- Prêt n° 2 à 7 : Nouveaux financements

CRD	Date déblocage
2 000 000 €	25/03/2015
2 000 000 €	25/09/2015
4 000 000 €	25/01/2016
4 000 000 €	20/02/2017
4 000 000 €	26/03/2018
4 000 000 €	25/04/2019

- Durée : 30 ans
- Amortissement : linéaire
- Périodicité : annuelle
- Taux payé : 4,61%
- Base de calcul : Exact/360

Dans cette proposition, déduction faite de l'indemnité refinancée, les nouveaux financements (20 M€) ressortent margés contre Euribor à :

- 79 bp si nous prenons comme base de départ les indemnités Finance active ;
- 70 bp si nous prenons comme base les indemnités de la Caisse d'Epargne.

5 Analyse et recommandations

Par rapport à la proposition du 30 juin dernier, la Caisse d'Épargne a consenti un nouvel effort sur ses marges de crédit, de l'ordre de 20 points de base (0,20%).

En d'autres termes, sur les taux fixes de 4,61% proposés sur les nouveaux financements, 0,70% à 0,79% de taux constituent la marge de crédit de la Caisse d'Épargne, soit un niveau très compétitif. En effet, les crédits accordés à ce jour aux collectivités sur des durées allant de 15 à 20 ans présentent des marges comprises entre 1,00% et 1,80% (durées maximales proposées par les établissements de crédit privés).

D'un point de vue financier, cette proposition s'avère intéressante pour la ville, car elle permet :

- De sécuriser complètement l'emprunt positionné sur de l'EUR/CHF ;
- De laisser en l'état les autres encours existants ;
- De n'augmenter l'encours que de financements nouveaux (contrairement à la proposition du 30 juin dernier), soit autant d'investissements dont la ville a besoin ;
- De sécuriser vos financements jusqu'en 2019 à des conditions financières plus intéressantes que celles constatées à ce jour sur le marché du crédit des collectivités locales ; ces conditions de financement sont également plus intéressantes que celles proposées le 30 juin dernier ;

Par ailleurs, il convient de noter que l'actualité juridique récente relative à la loi de validation des TEG (qui a été approuvée par le Conseil Constitutionnel le 24 Juillet dernier) incite fortement à la négociation avec les établissements bancaires. En effet, toutes les procédures contentieuses jugées en première instance et remportées par les collectivités locales au motif du TEG absent et erroné seront rejugées sur d'autres motifs que la forme.

Ceci n'est pas sans compliquer les recours contentieux en cours et il y'a fort à parier que les délais d'instruction vont s'étendre, exposant ainsi les collectivités locales à des difficultés financières de plus en plus fortes.

Au regard de l'actualité réglementaire cependant :

Votre produit est éligible au fonds de soutien. Il fait même partie des produits prioritairement visés par ce dernier. La mise en place effective du fonds devrait intervenir sur la fin du 3^{ème} trimestre ou le début du 4^{ème} trimestre 2014. En effet, nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté ministériel précisant les pièces constitutives du dossier de demande d'aide.

Dans la mesure où le produit était en vie le 1^{er} Janvier 2014, un réaménagement acté dès à présent vous permettrait tout de même de déposer une demande d'aide auprès de la Préfecture, sur la base de l'indemnité de remboursement anticipé arrêtée lors du réaménagement. Néanmoins, compte tenu de la taille du fonds qui n'est à notre sens pas suffisamment dimensionnée, toutes les collectivités demandeuses ne pourront pas bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 45% de l'indemnité de remboursement anticipé.

En conclusion, si la ville attend la mise en place effective du fonds de soutien, elle devra payer un taux dégradé sur l'échéance du 29 Août 2014, estimé à 25%, soit 650 K€ d'intérêts. Or s'acquitter d'une telle échéance priverait la ville des ressources nécessaires pour mettre en place le réaménagement souhaité par la suite. C'est pourquoi il serait plus opportun d'accepter dès à présent la proposition actualisée de la Caisse d'Épargne.

Un dossier de demande d'aide pourra être présenté post réaménagement au fonds de soutien.